



Communiqué SUD Protection Sociale

Le 18 juillet 2006 le conseil de la Cnam a adopté sa convention d'objectifs et de gestion (COG) portant sur la période 2006/2009. Le contenu de ce texte intègre les dispositions prévues par la loi de réforme du 13 août 2004 : pour l'essentiel il vise à réduire les dépenses de santé et les budgets de fonctionnement alloués à l'assurance maladie.

Désormais toutes les Caisses Nationales de Sécurité Sociale ont contracté avec l'Etat ce type d'engagements, qui les contraignent notamment à réduire leurs coûts de gestion déjà très faibles (de l'ordre de 4%).

Chaque Branche est dans l'obligation de se réorganiser et de "tailler" dans ses effectifs. **Partout des milliers d'emplois vont être supprimés dans les années à venir** (4500 équivalents temps plein devront disparaître dans la seule assurance maladie sur 2006/2009). Cette nouvelle "saignée" s'ajoute aux réductions massives de postes qui sont déjà intervenues dans tous les organismes de Sécurité sociale, au cours de ces dernières années.

Dans ces conditions les caisses nationales poussent à l'externalisation ou à la mutualisation des activités, et au delà à fermer et à regrouper des organismes à tous les échelons (local, régional ou national).

Pour accompagner les restructurations programmées au sein du Régime général, l'Ucanss a négocié avec les fédérations syndicales représentatives un protocole d'accord. A ce jour, seule la CGT, comme SUD, a fait part de son opposition à ce texte qui développe la mobilité professionnelle et géographique. Concrètement ce protocole national organise des transferts d'emplois entre les différentes branches de sécurité sociale. Pour les salariés, ces changements d'affectation et ces reclassements pourront se traduire par des déménagements "aidés" (dans la limite de 1500 euros !) et des déqualifications (car seul le maintien de la rémunération sous forme de prime en points est prévu).

SUD Protection sociale (qui est exclu des négociations nationales) dénonce la signature de cet Accord qui n'apporte aucune garantie réelle aux salariés de l'Institution, qui seront, en tout état de cause, mis sur une voie de garage ou obligés de "suivre le mouvement", voire même contraints de démissionner de l'Institution, si un déménagement s'avère impossible.

Pour SUD Protection sociale les mutualisations régionales ou nationales d'activités et les fermetures d'organismes qui sont programmées menacent directement l'existence des services de proximité. Ces décisions vont ainsi pénaliser les assurés sociaux. Le Service Public de Sécurité Sociale est remis en cause. Les Pouvoirs publics veulent transformer les Caisses du Régime général en entreprises de "service aux clients", pour les rentabiliser et les contraindre à améliorer leur "performance économique".

SUD Protection Sociale dénonce ces régressions et appelle les salariés du Régime Général et les assurés sociaux à se mobiliser pour défendre le Service Public de Sécurité Sociale basé sur la solidarité.

Paris le 03/08/2006